L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, lorsque le chef de l'Opposition parle de permettre à tous les Canadiens d'exprimer leur opinion, je trouve qu'il exagère beaucoup. Soit dit en passant, les comités peuvent agir à leur guise.

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: S'ils veulent convoquer le ministre, ils le peuvent. Comme je l'ai dit il y a deux jours en répondant à une question de ce genre, je suis pas mal sûr que lorsque le ministre du Revenu national aura le rapport de l'enquête, il apportera les rectifications nécessaires aux méthodes de son ministère. Je suis convaincu par ailleurs qu'il acceptera, si le comité le lui demande, de venir expliquer les recommandations de l'enquête et dire s'il a l'intention de les suivre. Il le fera d'une façon très civilisée.

M. Mulroney: Monsieur le Président, comme le ministre est un homme extrêmement courtois, je suis certain que personne n'oserait l'accuser d'être le complice ou l'artisan d'un certain camouflage. C'est toutefois ce qu'il m'a semblé.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Brian Mulroney (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, comme je veux être absolument sûr que le ministre me comprend, je vais formuler ma question d'une autre manière. Malgré les craintes et les préoccupations très légitimes qu'ont exprimées depuis plus de deux mois des députés de tous les côtés de la Chambre, et bien que seul un comité parlementaire permette de garantir que chacun sera écouté objectivement en toute justice, le premier ministre suppléant est-il en train de dire aux Canadiens qui veulent donner leur avis, au nom du gouvernement du Canada: «Non, vous ne pourrez pas témoigner devant un comité du Parlement»? Je peux affirmer au ministre que les citoyens canadiens n'accepteront pas cela. Ils veulent se faire entendre, et je demande au premier ministre suppléant de leur donner cette possibilité.

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, il me semble que, dans l'esprit du chef de l'Opposition, il n'y a que devant un comité spécial du Parlement que les députés peuvent donner leur point de vue sur ce sujet.

M. Nielsen: Un comité permanent.

M. Pepin: Ce n'est pas le cas. De nombreuses possibilités s'offrent à eux, dont bien évidemment la période des questions.

M. McDermid: Vous aviez remarqué?

M. Pepin: Comme les prévisions budgétaires seront soumises dans quelques jours à divers comités, les députés auront là une autre occasion d'aborder ces questions. Le comité peut lancer une invitation spéciale au ministre du Revenu national, lequel voudra naturellement, quand il recevra les recommandations, rendre celles-ci publiques et lui expliquer les mesures qu'il va prendre. Par conséquent, les députés auront maintes occasions de défendre leur point de vue.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE AU MINISTRE D'AUGMENTER LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le secteur qui a enregistré la plus forte croissance au Canada est celui de la pauvreté, dont 4 millions environ de personnes sont victimes, et qui ne cesse de s'aggraver. Le ministre va-t-il augmenter les allocations familiales puisque la plupart des parents en chômage comptent sur ce chèque pour nourrir leurs enfants? Va-t-il également réformer les dispositions régressives du système fiscal touchant les prestations familiales afin de pouvoir verser des allocations familiales plus généreuses comme l'a proposé aujourd'hui l'Organisation nationale d'anti-pauvreté?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai effectivement pris des mesures lors du dernier budget pour atténuer le caractère régressif de certaines des dispositions fiscales relatives aux familles. L'honorable représentante se rappelle sans doute que ces mesures figuraient dans le dernier budget. Quant à ses instances particulières concernant le prochain budget, je vais les prendre en considération.

Mme Mitchell: Si le ministre se donne la peine d'étudier l'important mémoire de l'ONAP, il verra quelles recommandations l'Organisation propose d'apporter à ces changements qui étaient loin d'être satisfaisants. En fait, ils avaient même un caractère régressif dans certains cas.

LA DÉDUCTION POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANTS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, étant donné que la déduction pour frais de garde d'enfants revêt peu de valeur, sinon aucune, pour les mères célibataires qui travaillent pour élever leurs enfants et qui sont les plus durement touchées par la pauvreté, le ministre transformera-t-il cette déduction en crédit d'impôt de sorte que les familles à faible revenu puissent elles aussi en bénéficier?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je vais bien sûr étudier très attentivement le mémoire de l'ONAP. J'ai reçu un certain nombre de mémoires de divers organismes et nous les prenons tous en considération. Quant à la recommandation particulière de l'honorable représentante, je vais bien sûr l'examiner également.